



Assemblée générale ordinaire

Mardi 1^{er} juin 2010

RÉSOLUTION adoptée à l'unanimité

Caisses de pension – Fusion CIA-CEH

Ayant pris connaissance de la résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du 27 avril 2010 et de celle de l'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné du 29 avril 2010,

L'Assemblée générale ordinaire (AGO), réunie le 1^{er} juin 2010, se déclare en accord avec leur contenu et tient à réaffirmer que :

- **C'est à l'Etat de Genève d'assumer une recapitalisation** – d'autres gouvernements l'ont déjà fait – de la nouvelle caisse de prévoyance si celle-ci est imposée par la loi fédérale.
- **La SPG défendra fermement les principales positions suivantes :**
 - Maintien du principe de la primauté des prestations ;
 - Maintien de la répartition de la cotisation globale 2/3 employeur – 1/3 employé ;
 - Refus du blocage de l'indexation des rentes ;
 - Fixation d'un âge pivot et d'un nombre d'années de cotisation permettant d'obtenir une rente complète, et prenant en compte les spécificités liées aux différentes catégories de personnel (entrée précoce dans la vie professionnelle ou, au contraire, entrée tardive en raison notamment d'une longue formation initiale ; âge de retraite particulier, etc.) ;
 - Refus du report des coûts des rappels de cotisation en cas de promotion ou de revalorisation de fonction sur les assuré-e-s qui n'en bénéficient pas ;
 - Amélioration des conditions de pensions pour les bas salaires ;
 - Arrêt des politiques de suppression de postes dans la fonction publique et de transfert d'activités assumées par l'Etat vers le privé ;
 - Affiliation du personnel des EMS aujourd'hui non-encore affilié à la CEH dans les 3 ans à dater de la fusion avec, si nécessaire, financement du transfert par l'Etat ;
 - Représentation démocratique large du personnel au comité.

Pour montrer sa détermination, l'AGO invite l'ensemble du corps enseignant primaire à :

- **Observer un arrêt de travail symbolique de 30 minutes le mardi 15 juin entre 15h00 et 15h30.**

L'AGO demande à tous les membres d'appeler leurs collègues à résister, de les informer et d'organiser ce débrayage, selon les modalités plus précises qui seront définies par le comité, afin que cette première action de mobilisation soit un succès.

Résolution adoptée à l'unanimité

(347 voix POUR, 0 voix CONTRE, 42 Abstentions)